



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

**OBJET : CULTURE**

33) Conservatoire municipal de musique et de danse  
Résidence de l'association ' Compagnie Bis Itinéraire ' -  
Actions culturelles - Convention

**IVRY**  
s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20231019-DEL20231019\_33-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2023  
Date de réception préfecture : 30/10/2023

**ETAT DE PRESENCE POINT 33**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	28
Absents représentés.....	11
Absents excusés.....	9
Absents non excusés. ....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 33**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,  
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,  
M. FAVIER, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. MRAIDI, Conseiller municipal,  
Mme PETER, Conseillère municipale,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **CULTURE**

33) Conservatoire municipal de musique et de danse

Résidence de l'association ' Compagnie Bis Itinéraire ' - Actions culturelles - Convention

### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 précitée,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier au développement culturel et à l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes,

considérant que le Conservatoire municipal de musique et de danse de la Ville d'Ivry-sur-Seine accueille l'association « Compagnie Bis Itinéraire » pour un projet pédagogique,

considérant qu'il est de l'intérêt des publics scolaires de niveau secondaire de pouvoir bénéficier d'interventions artistiques et culturelles et de rencontrer des artistes professionnels,

considérant qu'il y a lieu de concrétiser le soutien de la ville d'Ivry-sur-Seine au développement et à la mise en place d'actions culturelles en direction des publics ivryens s'inscrivant dans le projet politique municipal culturel,

vu la convention, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Compagnie Bis Itinéraire », relative à la mise en place d'actions culturelles en direction des publics scolaires ivryens sur l'année scolaire 2023-2024, prévoyant le versement d'une subvention de 1800 €, et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 30 OCT 2023  
RECU EN PREFECTURE  
LE 30 OCT 2023  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 30 OCT 2023